



Non presentation d enfants

Par **JUGE**, le **02/06/2008 à 08:50**

MON EX NE ME PRESENTE PLUS LES ENFANTS QUAND JE VIENS LES CHERCHER SOUS PRETEXTE DIT-il qu'elleus ne veulent pas venir chez moi mais je n ai pas de contact avec elles?QUE RISQUE T-IL ET QUE FAIRE DANS CE CAS LA .J AI PORTE PLAINTTE ,quelles seront les suites?merci mes enfants me manquent;

Par **jeetendra**, le **02/06/2008 à 10:42**

bonjour, article 227-5 du Code Pénal, le délit de non présentation d'enfant est puni de un an de prison et de 15000 euros d'amende, [fluo]les faits doivent être constatés si[/fluo] [fluo]possible par un huissier avant le dépôt de la plainte[/fluo], courage à vous, cordialement

Par **JUGE**, le **02/06/2008 à 10:47**

TROUVER UN HUISSIER A MIDI LE SAMEDI JE NE PENSE PAS QUE CELA ME SOIT POSSIBLE ,et dans l apres midi sont-ils ouverts ???

Par **jeetendra**, le **02/06/2008 à 13:10**

il y a des huissiers de justice qui officie en permanence : 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 justement pour palier aux situations d'urgence, bon après midi à vous